



**COMITÉ  
AISNE**

## **Challenge Départemental Mixte par Équipes 2023 Règlement**

### **Préambule**

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

### **1. Liste des divisions**

1<sup>ère</sup> division : 1 poule de 4 équipes

2<sup>ème</sup> division : 1 poule de 4 équipes

La composition des poules et le calendrier des rencontres seront publiés sur Ten'up.

### **2. Organisation générale et calendrier**

La commission Seniors est responsable de l'organisation du challenge.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant.
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre.
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors du Comité.

### **Calendrier :**

**Les rencontres se jouent pendant les mois de juillet et août et doivent être terminées pour la 31 août.**

### **3. Engagement des équipes**

#### **a) Inscription**

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 30 € et sera prélevé le 15 juillet prochain.

#### **b) Composition des équipes**

Le nombre de joueurs minimum par équipe est de 3.



**COMITÉ  
AISNE**

**Les remplacements sont possibles à condition d'avoir un classement inférieur ou égal aux joueurs de la liste.**

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

### **c) Entente de clubs**

Les ententes entre clubs voisins sont permises.

## **4. Règle de qualification des joueurs**

### **a) Le statut NvEQ**

Le nombre de joueurs, ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins.

### **b) Délai de qualification**

**Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de la rencontre.**

### **c) Participation**

Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

## **5. La rencontre**

### **a) Horaire des rencontres**

Les rencontres se jouent pendant les mois de juillet août à la convenance des clubs. Les dates indiquées dans Ten'up sont indicatives et l'ordre des rencontres n'est pas impératif.



**COMITÉ  
AISNE**

### **b) Documents à présenter**

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.

- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

### **c) Terrains et balles**

La mise à disposition de 1 terrain est obligatoire pour toutes les rencontres comportant 3 parties ou moins, 2 terrains au-delà. En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

### **d) Juge-arbitre/ Club d'accueil**

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

### **e) Ordre des parties et format**

**Les rencontres se jouent en 2 simples Messieurs, 1 simple Dames et 1 Double Mixte, dans l'ordre suivant :**

**S3 Messieurs, S2 Dame, S1 Messieurs puis Double Mixte.**

**Toutes les parties de simple et double sont jouées au format 2 soit 2 sets à 6 jeux et 3<sup>ème</sup> set en super jeu décisif en 10 points.**

**Chaque équipe marque 1 point par partie de simple et 1 point pour la partie de double gagnées.**



**COMITÉ  
AISNE**

#### **f) Classement des joueurs**

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel. **C'est le classement des joueurs au jour de la rencontre qui est pris en compte.**

#### **g) Le capitaine**

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

#### **h) Interruption d'une rencontre**

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

#### **i) Forfait et disqualification**

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

### **6. Résultats des rencontres et classement**

#### **a) Saisie des résultats**

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige.

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans **TEN'UP**. Les feuilles de match peuvent être saisies pendant toute la durée de la compétition.



# COMITÉ AISNE

## b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

L'équipe vainqueur de poule sera déclarée Championne de la Division.

## c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

## La Commission Seniors :

Joël TABARY  
Céline GUILLAUME  
Frédéric CARLIER  
Cyril DRUENNE  
Gérard GUIBON



DECATHLON  
ARTENGO

Rue Gustave Eiffel – 02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN  
Tél : +33 (0) 3 23 96 01 62 – [comite.aisne@fft.fr](mailto:comite.aisne@fft.fr) – [www.comite.fft.fr/aisne](http://www.comite.fft.fr/aisne)

LIGUE DES HAUTS DE FRANCE  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS